

Mesures du diocèse de Digne

liées à la situation sanitaire (Covid 19)

17 mars 2020

1- Jusqu'à nouvel ordre, toutes les Messes publiques, en semaine comme les dimanches et fêtes, sont annulées. Il nous faut donc favoriser la prière personnelle, la place de la Parole de Dieu et la communion spirituelle. La Parole de Dieu est certainement un trésor que l'on peut travailler en ces heures difficiles...

2- Toutes les célébrations de baptêmes, de confirmations, de professions de Foi et de mariages sont reportées jusqu'à nouvel ordre.

3- Les temps communautaires de prière, de rencontre, les aumôneries ou la catéchèse de jeunes ou d'adultes sont reportés. Les rassemblements sont à éviter absolument.

4- Pour les communautés religieuses, dans la mesure où un prêtre vit sur place, la Messe est possible, à condition que la célébration soit fermée strictement au public et que les gestes-barrière soient respectés [*distances de sécurité, communion dans la main (sans contact), pas de geste de paix, bénitiers vides...*].

5- Les visites aux malades ou mourants.

- Elle peuvent se faire avec discernement et à titre exceptionnel. Utiliser alors l'autorisation de sortie envoyée [*cocher la case 4 "déplacements pour assistance aux personnes vulnérables"*] avec l'attestation liée à votre ministère et signée de l'évêque.

- Pour les malades et à fortiori les mourants, mettre un masque ou une protection adéquate (*à jeter après*).

6- Pour le sacrement des malades

- Ne pas toucher le malade, éviter autant que possible les lieux confinés, se laver les mains avant et après, être bref ; le faire en lien avec les soignants...

- Prendre dans le rituel "onction des malades en cas d'urgence", page 80 ;

- Le canon 1000 §2 prévoit que l'onction lors du sacrement puisse être faite non avec le pouce mais avec un instrument type stylet...

- La communion aux malades se fait en cas d'urgence avec les mesures vues précédemment pour la communion (*dans la main sans toucher le corps*).

7- Pour les confessions

- organiser un lieu vaste (*où on peut parler fort*), avec une table entre pénitent et prêtre ou une distance suffisante (ne pas être face à face).

- La direction spirituelle (mais pas la confession !) peut se faire par téléphone...

8- Pour les funérailles

- Les préparations se font autant que possible par téléphone (*elles permettent de faire du lien et il faut les favoriser et prendre le temps*) ...
- La célébration se fait de préférence au cimetière (en plein air) avec une bénédiction (absoute précédée de la Parole de Dieu) pour la famille ou assimilés et pas plus de 20 personnes. [*Ne pas impliquer les personnes de plus de 70 ans...*]
- Soit célébration dans l'église (famille ou assimilés et pas plus de 20 personnes) en tenant les mesures habituelles : distances d'éloignement...
- Seul le prêtre (ou le diacre) bénit sans transmettre le goupillon ; la famille ne touche pas le cercueil et se signe sur elle-même.
- Prévenir les familles que vous allez célébrer seul la Messe pour le défunt dans les jours à venir ;
- Et après l'épidémie on organisera une Messe par paroisse pour ces défunts.

9- Les églises peuvent rester ouvertes si nécessaires

- On essayera alors d'ouvrir les portes de façon à entrer sans utiliser la poignée.
- Cela peut permettre la prière personnelle, dans les heures prévues par les autorités civiles, en évitant tout rassemblement.
- Confier son ouverture/fermeture à un voisin de l'église concernée...